

R A P P O R T A N N U E L 2 0 0 7 / 2 0 0 8

compétence

respect

engagement

équité

intégrité



Ordre
des conseillers
et conseillères
d'orientation



et des
psychoéducateurs et
psychoéducatrices
du Québec

UN ORDRE DEUX PROFESSIONS

TABLE DES MATIÈRES

2	ÉNONCÉ DES VALEURS ORGANISATIONNELLES
3	LETTRES DE PRÉSENTATION
4	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE, SECTEUR ORIENTATION
7	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE, SECTEUR PSYCHOÉDUCATION
10	RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE
13	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU
17	RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF
19	RAPPORT DU SYNDIC
21	COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE
23	COMITÉ DE DISCIPLINE
24	COMITÉ DE RÉVISION
24	CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES
24	ACTIVITÉS RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE
24	COMITÉ DES ÉQUIVALENCES
26	COMITÉ DE LA FORMATION
26	ACCRÉDITATIONS
27	COMITÉ D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES
30	ACTIVITÉS DE LA FORMATION CONTINUE
32	PRIX DE L'ORDRE
33	MEMBRE ÉMÉRITE
34	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
37	ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ÉNONCÉ DES VALEURS ORGANISATIONNELLES

MISSION

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec garantit au public la qualité des services d'orientation et de psychoéducation offerts par ses membres. Afin d'être en mesure d'offrir un haut niveau de qualité des services offerts par ses membres, l'Ordre s'assure de la compétence des personnes qui adhèrent à l'Ordre et voit à soutenir ses membres dans le maintien et le développement de leurs compétences professionnelles. L'Ordre se veut un espace d'échanges permettant aux membres d'améliorer leur pratique et de participer au développement de leur profession. Il vise à devenir un lieu d'identification et d'appartenance. L'Ordre se prononce sur des enjeux qui préoccupent le public dans les domaines qui touchent l'une ou l'autre des professions, exerçant ainsi un rôle d'influence au sein de la société.

VALEURS

L'Ordre appuie sa mission sur des valeurs fondamentales afin de guider et de supporter son personnel et ses dirigeants dans leurs actions. Ces valeurs prennent une importance accrue compte tenu de l'imputabilité de l'Ordre envers le public et envers ses membres, de son autonomie d'action et du fait que l'Ordre se veut un lieu de construction de l'identité professionnelle de ses membres.

COMPÉTENCE

La compétence s'illustre par le professionnalisme qui teinte l'accomplissement de nos tâches. Elle implique la rigueur, le souci de la qualité et l'efficacité dans l'atteinte des résultats visés. La compétence suppose la responsabilité de nos actes et de nos décisions ainsi que l'utilisation judicieuse des ressources et des informations mises à notre disposition. Elle s'illustre également par la créativité dans la recherche d'amélioration continue et par le haut niveau d'autonomie de chacun.

RESPECT

Le respect s'illustre par la considération envers toutes les personnes avec qui nous entrons en relation et par l'absence de discrimination. Il sous-entend entre autres les notions de courtoisie, de diligence, de confiance et de discrétion. Il implique également des paroles et des gestes sensibles à l'égard d'autrui.

ENGAGEMENT

L'engagement s'illustre par le souci de chacun de se dépasser en vue de l'atteinte des objectifs. Cela se traduit dans la mobilisation collective afin d'accéder à l'excellence des services offerts au public et aux membres. Il se manifeste par la solidarité entre les membres de l'équipe et un fort sentiment d'appartenance.

ÉQUITÉ

L'équité se traduit dans le respect des droits de chaque individu. L'équité s'illustre dans notre organisation de façon particulière, deux professions supposent un traitement juste dans le respect des particularités et des besoins de chacune des professions.

INTÉGRITÉ

L'intégrité s'illustre par l'honnêteté, elle sous-entend la capacité de reconnaître les limites de ses compétences, d'être loyal envers l'organisme, de diffuser de l'information exacte et pertinente. Cela suppose d'agir de façon à préserver la confiance du public et de nos membres et de façon conséquente à nos autres valeurs fondamentales.

LETTRES DE PRÉSENTATION

MONSIEUR MICHEL BISSONNET
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

JACQUES P. DUPUIS
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Québec, septembre 2008

M^E JACQUES P. DUPUIS
Ministre de la Justice du Québec, procureur général, notaire général du Québec,
ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Sécurité publique

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,
MARCEL RENO, P.S.É.D.
Montréal, septembre 2008

M^E JEAN PAUL DUTRISAC
Président, Office des professions du Québec, Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,
MARCEL RENO, P.S.É.D.
Montréal, septembre 2008

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE SECTEUR ORIENTATION

LA PRÉSIDENTENCE

L'ORDRE, REGROUPANT DEUX PROFESSIONS DISTINCTES, A MIS EN PLACE UNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ADAPTÉE À SA RÉALITÉ. AINSI, LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT DE L'ORDRE REPRÉSENTENT CHACUN LEUR SECTEUR RESPECTIF À TITRE DE PRÉSIDENT. ENSEMBLE, ILS CONSTITUENT LA PRÉSIDENTENCE. TOUTEFOIS, CELUI QUI EST ÉLU PRÉSIDENT DE L'ORDRE, AU SUFFRAGE DU BUREAU POUR UNE PÉRIODE D'UNE ANNÉE, EN PRÉSIDE LES RÉUNIONS AINSI QUE CELLES DU COMITÉ ADMINISTRATIF. CETTE STRUCTURE FAVORISE LA CRÉDIBILITÉ DES DIVERSES REPRÉSENTATIONS ET PERMET À L'ORDRE D'ASSURER EFFICACEMENT SON MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE, SECTEUR ORIENTATION

Je termine ma première année à titre de président de l'Ordre. Bien qu'elle ait été une période de transition et d'apprentissage, je considère avoir été en mesure de bien maîtriser autant les dossiers politiques que ceux relevant du mandat de l'Ordre. J'ai cherché à assurer la continuité de l'œuvre de mes prédécesseurs en y apportant ma propre vision et ma compétence. Dans la perspective de *réaliser une véritable communauté professionnelle compétente et pertinente*, l'année 2007-2008 s'est surtout caractérisée par la poursuite du resserrement des liens entre l'Ordre et ses partenaires, par la poursuite de la réforme du système professionnel, par le suivi du projet d'autonomie des deux secteurs, par une intensification des relations publiques ainsi que par la préparation de grands chantiers pour l'année 2008-2009.

DÉVELOPPEMENT PARTENARIAL

Pour assurer la protection du public et une pratique compétente et pertinente de l'orientation, l'Ordre doit agir avec de nombreux partenaires patronaux, associatifs, politiques, éducatifs ou scientifiques. Des démarches formelles se sont poursuivies auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, particulièrement pour le développement du soutien aux intervenants dans le cadre du Renouveau pédagogique et de l'*Approche orientante*, mais aussi dans les réflexions ministérielles quant à la formation générale aux adultes. Cette excellente collaboration a permis de développer ensemble une journée précolloque qui sera offerte en mai 2008. De plus, j'ai eu l'opportunité d'ouvrir, par vidéo, les sessions ministérielles de deux jours de formation offerte aux professionnels du milieu scolaire.

Nous avons également pu réaliser un projet d'échange de missions Belgique-Québec sur le thème des *Bilans de compétences*, ce qui a permis de faire valoir l'expertise québécoise dans cette pratique en émergence. D'autre part, nous avons initié de nouvelles démarches partenariales avec Emploi-Québec, la Société québécoise de psychologie du travail et des organisations, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ainsi qu'avec la Fondation canadienne de counseling. Nous avons également entamé des discussions avec les trois principaux centres de recherche touchant à l'orientation afin de développer davantage de liens entre la recherche et la pratique.



LAURENT MATTE, C.O.,
président du secteur orientation de
l'OCCOPPQ, président de l'Ordre

RÉFORME DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Ce dossier majeur a connu d'importants développements au cours de la dernière année. Le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 50, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, et a tenu des audiences en commission parlementaire à ce propos, auxquelles nous avons participé en y soumettant le mémoire de l'Ordre présentant les points de vue respectifs des deux secteurs.

Ce dépôt fait suite aux recommandations du groupe de travail Trudeau, mais résulte aussi de l'atteinte d'un consensus entre les six ordres impliqués dans le projet. Outre la volonté partagée de voir se concrétiser le projet de loi, l'entente s'est établie autour d'un nouveau paradigme en matière de protection du public. Son point de départ est désormais l'identification d'une clientèle vulnérable, d'activités pouvant lui être préjudiciables; puis l'identification des groupes professionnels ayant les compétences requises pour s'en partager la réserve. L'entente a également porté sur un principe interprétatif selon lequel les réserves d'activités ne doivent pas avoir pour effet d'empêcher un groupe professionnel d'intervenir dans son champ d'exercice, et sur la nécessité de ne pas générer de rupture de service à la population. Il s'agit là de deux éléments essentiels compte tenu des craintes exprimées à cet égard par différents groupes ainsi que de la nécessité de réaliser cette réforme sans créer de préjudice pour la clientèle.

Rappelons que le projet révisé avantageusement le libellé du champ d'exercice de notre profession. Il lui réserve quatre activités d'évaluation liées à la santé mentale, dont une spécifique au secteur scolaire, et régit le titre et la pratique de psychothérapeute, auxquels, selon certaines conditions, les conseillers d'orientation auront accès. Il s'agit d'un gain considérable dans la reconnaissance de notre profession au sein du système professionnel.

INTENSIFICATION DES RELATIONS PUBLIQUES

L'année qui s'achève a également été l'occasion de poursuivre nos initiatives de relations publiques, avec des interventions du président comme porte-parole de l'Ordre, particulièrement dans les relations avec les médias. C'est ainsi que, dans le cadre de la 3^e Semaine québécoise de l'orientation, j'ai accordé pas moins de quatorze entrevues pour la radio et les médias écrits. Cet événement a permis de revenir sur le concept de « l'orientation tout au long de la vie », sous le thème *Événements de vie et transitions – Découvrir ma place*.

La multiplicité des occasions d'orientation est un sujet qui suscite l'intérêt des médias tout en révélant la méconnaissance du public à l'égard des nombreux bénéfices des services d'orientation, outre le choix initial en contexte scolaire. Par ailleurs, plus de 80 projets réalisés par des c.o. un peu partout au Québec ont été publicisés dans une section de notre site Web, lequel a connu une affluence élevée, entre autres par des personnes recherchant les services d'un ou d'une c.o. Nous remercions tous les membres qui ont contribué à en faire un succès, et particulièrement madame Diane Felice, c.o., qui a offert la conférence « grand public » 2007 à Québec et à Montréal.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE, SECTEUR ORIENTATION

En plus d'assurer une visibilité à la profession et à l'Ordre, ces interventions visent à positionner la pertinence de notre communauté professionnelle dans le cadre des grands défis sociaux tels que l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées du marché du travail, les déséquilibres de main-d'œuvre, le maintien en emploi des travailleurs et travailleuses, l'indécision des jeunes, la réinsertion des personnes accidentées ou souffrant de problèmes de santé mentale et les choix socioprofessionnels des personnes en fin de carrière.

PERSPECTIVES

La prochaine année s'annonce riche en occasions de développement pour l'Ordre. L'adoption prévisible du projet de loi 50 nécessitera beaucoup de travail de mise en application, allant de la concertation avec les autres ordres dans l'élaboration d'un guide interprétatif à la clarification de la portée des réserves d'activité dans les différents milieux, en passant par la préparation de guides de pratique et le soutien au développement des compétences des membres. Il faut également prévoir les nécessaires ajustements et les discussions qu'une mise en œuvre de cette envergure ne manquera pas de susciter.

De la même manière, la possibilité que le gouvernement donne son accord à notre projet de séparation laisse entrevoir un travail important qui sera toutefois favorisé par ce que nous avons déjà préparé à ce propos tout comme par l'enthousiasme qu'il pourra susciter chez les membres.

Par ailleurs, deux grands chantiers débiteront au cours de la prochaine année. En premier lieu, il s'agit d'un vaste travail collectif de clarification et d'appropriation de notre identité professionnelle et de notre pertinence sociale, dont l'objectif est de servir de fondement commun à une communauté professionnelle compétente, partageant un même noyau de sens et mettant à profit son expertise dans une diversité de secteurs et de pratiques. Ce fondement pourra être une source de sens pour chacun, l'élément intégrateur du développement de pratiques émergentes comme l'intervention organisationnelle et le rôle conseil; être aussi au cœur d'une association renouvelée avec la communauté scientifique en appui à la profession et constituer une plateforme pour le positionnement de notre communauté dans la société. Cette démarche commencera par le colloque 2008 pour se poursuivre dans des activités régionales ainsi que dans la Semaine québécoise de l'orientation.

L'autre chantier touche au développement de nouveaux moyens pour soutenir la compétence des membres. Ainsi, à la formation initiale, la formation continue et l'inspection professionnelle pourrait s'ajouter la mise en place de pratiques réflexives structurées soutenant la pensée éthique et le besoin de compétence; une méthodologie pour accroître la *compétence à être compétent*.

L'année 2008-2009 sera sans doute une période charnière. Elle fera appel à notre créativité, à notre capacité à communiquer entre nous et à notre engagement collectif profond envers tous ceux et celles qui cherchent, à travers l'orientation, un sens à leur vie.

Je tiens à remercier les membres du Bureau de leur confiance, et en particulier Marcel Renou et Michel Turcotte de leur soutien dans mes nouvelles fonctions, ainsi que le personnel du siège social de son professionnalisme sous la direction compétente de Renée Verville. Aussi, un merci tout spécial à chaque c.o. pour la valeur unique qu'il ou qu'elle donne à notre magnifique profession.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

RÉFORME DU SYSTÈME PROFESSIONNEL EN SANTÉ MENTALE ET RELATIONS HUMAINES

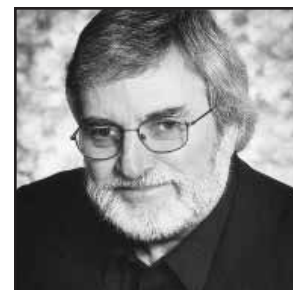
Ce dossier a occupé cette année une part importante de notre énergie. Dès l'automne 2007, les travaux ont porté sur l'encadrement de la psychothérapie. Des échanges entre les six ordres concernés se sont tenus en parallèle des communications avec l'Office des professions. Cette concertation interordres a permis de dégager un consensus sur les modalités d'encadrement de cette activité partagée. Au cours de l'hiver 2008, ces échanges se sont intensifiés eu égard aux autres activités réservées décrites dans les documents de travail de l'Office déposés en décembre 2007. Le consensus interordres s'est maintenu. Des actions communes ou concertées se sont manifestées à toutes les étapes ayant mené au dépôt du projet de loi 50 à l'Assemblée nationale avec la commission parlementaire du mois de mars.

Parallèlement à ces travaux interordres, nous avons maintenu des contacts réguliers avec l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), et ce, en étroite collaboration avec l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ). À la suite du dépôt du projet de loi 50 en décembre 2007, nous avons établi des contacts avec d'autres partenaires comme l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) et la Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle (FQCRDI). Nous avons également établi des contacts avec la Coalition québécoise des professionnels(les) de l'éducation spécialisée et des représentants de la Centrale des syndicats du Québec, notamment la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation et la Fédération de la santé et des services sociaux. Ces contacts nous ont permis d'être plus au fait de la position des différents acteurs concernés par ce projet de loi et d'amorcer des échanges dans le but de faciliter son adoption et de développer des partenariats permettant une meilleure collaboration.

À la suite de la commission parlementaire, à la demande de l'Office des professions, nous avons préparé, en collaboration avec l'OPTSQ, un certain nombre d'hypothèses de règlements visant à éviter la rupture de service, plus particulièrement dans le réseau de la santé et des services sociaux.

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION INTRODUIT PAR LE PROJET DE LOI 50

L'autonomie de fonctionnement va permettre à notre secteur de poursuivre et d'intensifier ses travaux en lien avec les retombées prévisibles d'une éventuelle adoption de la loi 50 dans les mois à venir. Nous avons dès cette année redéfini le mandat et le fonctionnement de la plupart de nos comités d'affaires professionnelles. Chacun des comités, relativement à l'état de son développement, doit mettre en perspective la réalité actuelle du terrain, avec l'instauration éventuelle des activités réservées qui concernent plus directement son secteur de pratique. L'identification de ces activités doit se faire en lien avec le *Guide d'évaluation psychoéducative* qui donnera un cadre général balisant la majorité des activités prévues au projet de loi 50. Cette opération professionnelle d'évaluation devra donc se préciser, pour chacune des activités, en fonction de la réalité souvent différente en termes de clientèles et d'organisation du travail des divers secteurs de pratique où les psychoéducateurs évoluent. Au cours de l'an prochain, nous prévoyons valider nos perspectives d'application de ces travaux en concertation avec nos différents partenaires des associations patronales responsables de l'organisation des services à la clientèle.



MARCEL RENO, ps.éd.,
président du secteur psychoéducation
de l'OCCOPPO, vice-président
de l'Ordre

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE, SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Les débats pendant la commission parlementaire sur la loi 50 ont soulevé la préoccupation des employeurs quant à trois demandes essentielles : la mise en place de mesures transitoires pour éviter la rupture de service; l'intégration à l'Ordre des bacheliers en psychoéducation pour contrer la pénurie de main-d'œuvre appréhendée; et l'intégration des éducateurs spécialisés au système professionnel, de préférence, selon certains, à un Ordre des psychoéducateurs. Pour la non-rupture de service, nous avons déjà acheminé nos propositions à l'Office. Quant aux deux autres demandes (statut pour les nouveaux bacheliers et techniciens), nous avons déjà soumis des hypothèses de solutions dès l'été 2006, en concertation avec l'ACJQ. À la suite des travaux de la commission parlementaire, nous avons repris cette problématique avec le secteur psychoéducation du Bureau. Nous avons revalidé cette hypothèse qui permettrait de faire correspondre les trois niveaux de formation de la discipline de la psychoéducation (maîtrise, baccalauréat et technique en éducation spécialisée) avec l'organisation d'un nouvel Ordre de la psychoéducation.

AUTRES TRAVAUX LIÉS AUX AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Comme il a été prévu, nous avons créé un nouveau comité d'affaires professionnelles pour le secteur de la déficience intellectuelle. Nous envisageons l'an prochain l'ajout d'un comité pour la santé mentale adulte; les psychoéducateurs sont de plus en plus nombreux à œuvrer auprès de cette clientèle dans les centres de santé et des services sociaux.

La sortie du *Guide d'évaluation psychoéducative* prévue pour septembre 2007 a été reportée à juin 2008. Les réactions de plusieurs des membres consultés nous ont amenés à reprendre nos travaux. Les suggestions d'un comité d'experts, suivies de différentes consultations, nous ont permis de procéder à une refonte du *Guide* plus près de notre spécificité professionnelle et des concepts particuliers qui la sous-tendent.

Une de nos réalisations susceptibles d'avoir le plus de rayonnement est la production d'un matériel didactique, ayant pour objectif la prévention de l'adhésion aux « gangs de rue ». Ce matériel s'adressant à des élèves de 11-12 ans a été réalisé grâce à un financement reçu dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime du gouvernement du Canada, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec. À cette subvention s'ajoutent les apports des différents partenaires du projet, puisque ce matériel est le résultat des travaux d'un comité réunissant des représentants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, du Service de police de la Ville de Montréal et du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, le tout coordonné par des professionnels du siège social de l'Ordre. Ce programme d'intervention intitulé « Gang de choix » sera lancé officiellement en juin 2008.

FORMATION EN PSYCHOÉDUCATION

Nous avons complété notre tournée des universités offrant une formation en psychoéducation donnant accès à l'Ordre. Des rapports particuliers de notre évaluation de la qualité de la formation ont été acheminés à chacun des départements concernés. Un rapport synthèse a été soumis et approuvé par le comité de la formation puis par le Bureau de l'Ordre. À la suite de cette opération, deux comités de travail sont prévus avec les représentants des universités : un premier sur une harmonisation de la

formation à l'évaluation et un second sur les distinctions de compétences à développer à l'intérieur des différents niveaux de formation dans la discipline de la psychoéducation (maîtrise, baccalauréat et DEC).

La collaboration soutenue avec les départements universitaires est un facteur essentiel au développement de la profession. En ce sens, nous avons répondu favorablement à une demande de l'Université Laval de participer à leurs travaux visant à explorer la possibilité d'offrir une formation de baccalauréat et de maîtrise en psychoéducation. Nous saluons l'extension des programmes de baccalauréat et de maîtrise de l'Université du Québec en Outaouais à Saint-Jérôme et des programmes similaires de l'UQTR à Québec, qui seront complétés en 2009. Les développements prévus pour 2009 de programmes de doctorat en psychoéducation à l'UQTR et à l'Université de Montréal sont d'autres éléments démontrant la vitalité de la formation en psychoéducation. Cette expansion, en augmentant de manière significative le nombre de diplômés en psychoéducation pour les prochaines années, contribuera à contrer la pénurie appréhendée.

PERSPECTIVES

Nous prévoyons que 2008-2009 sera une année charnière pour la profession de psychoéducateur, et ce, à plusieurs titres. Tout dépendra d'abord de l'évolution législative du projet de loi 50 et des travaux qui l'accompagnent, notamment en ce qui concerne l'intégration éventuelle au système professionnel des bacheliers en psychoéducation et des techniciens en éducation spécialisée.

Les activités de formation continue liées aux éventuelles activités réservées et au *Guide d'évaluation psychoéducative* s'ajouteront à celles que nous donnons depuis déjà plusieurs années. La collaboration qui s'amorce à ce sujet avec les universités est certes une perspective encourageante. Nous devons cependant investir dans le développement d'autres moyens pour rejoindre davantage nos professionnels des régions éloignées.

À la suite de l'implantation du *Guide d'évaluation psychoéducative*, des travaux seront amorcés pour des guides de pratique sectoriels spécifiques. Des travaux devront également être initiés pour un guide de pratique général, couvrant les autres opérations professionnelles et, en premier lieu, la planification de l'intervention psychoéducative.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE EST RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES COURANTES DE L'ORDRE, DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES ET DE LA SUPERVISION DU TRAVAIL DES COMITÉS. ELLE GÈRE L'ADMISSION, LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DE LA PRATIQUE, EN PLUS DE SOUTENIR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE, DU BUREAU, DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DES DIFFÉRENTS COMITÉS DE L'ORDRE. ELLE SIÈGE ÉGALEMENT AU COMITÉ DE GESTION DE L'ORDRE AVEC LES PRÉSIDENTS.

L'année 2007-2008 a été marquée par deux dossiers majeurs qui ont teinté les actions entreprises au cours de l'année, soit la dissolution de l'Ordre et le processus de création de deux ordres distincts, ainsi que le projet de loi 50 sur la modernisation du système professionnel en santé mentale et relations humaines. Les autres dossiers prévus dans le plan d'action 2007-2008 ont continué d'évoluer et, pour la majorité d'entre eux, rencontré les objectifs fixés.

DISSOLUTION DE L'ORDRE ET PROCESSUS DE CRÉATION DE DEUX ORDRES DISTINCTS



RENÉE VERVILLE, c.o.,
M.A.P., directrice générale
et secrétaire

Nous avons commencé au printemps 2007 les démarches auprès de l'Office des professions pour demander de donner suite à la requête de l'Ordre concernant la constitution de deux ordres distincts. Certains éléments de la réponse de l'Office étant restés nébuleux, nous avons alors demandé une rencontre avec son président pour les clarifier. Des précisions de notre part s'avéraient alors nécessaires pour faire avancer le dossier. Nous avons donc préparé les arguments servant à appuyer notre demande en faisant ressortir les éléments qui militaient en faveur d'une telle opération. Entretemps, un autre président a été nommé à la tête de l'Office. En janvier 2008, nous avons acheminé ce complément d'information au président actuel, M^e Jean Paul Dutrisac, et une rencontre était prévue en avril ou en mai.

En mars 2007, le Bureau avait adopté un échéancier des différentes étapes pour réaliser la dissolution et la création des ordres distincts; parmi celles-ci figurait le fonctionnement autonome de chacun des secteurs à partir d'avril 2008. Une nouvelle structure organisationnelle a donc été adoptée en décembre de même que les prévisions budgétaires qui s'y rattachent. Par ailleurs, d'un point de vue légal et organisationnel, l'Ordre a adopté des principes qui permettent le fonctionnement de façon autonome tout en préservant son mandat de protection du public.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

L'amélioration des compétences des membres a continué d'être au cœur de nos préoccupations tout au cours de l'année. Plusieurs activités de formation ont été offertes aux membres et ont été très appréciées, particulièrement sur le plan du contenu; les formations répondaient donc aux attentes exprimées par les membres.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Cette année se tenait le premier colloque du secteur psychoéducation de l'Ordre depuis l'intégration des psychoéducateurs au système professionnel. C'était la première fois depuis le dernier Congrès de l'Association des psychoéducateurs tenu en 1992 que les psychoéducateurs se retrouvaient entre eux pour une rencontre visant l'ensemble de la profession. Le colloque favorisait une synergie entre les formateurs et les chercheurs des universités et les intervenants de terrain. Les commentaires recueillis ont démontré l'effet rassembleur de cet événement et de quelle façon ce dernier contribuait à développer le sentiment d'appartenance chez les psychoéducateurs.

Un groupe de travail a été formé pour mieux définir la fonction de rôle conseil afin de donner des balises au comité d'inspection professionnelle et mieux cerner les besoins de formation des professionnels qui exercent cette fonction, autant chez les conseillers d'orientation que chez les psychoéducateurs.

La collaboration entre les différentes instances de l'Ordre a permis de mieux arrimer le programme de formation continue avec les besoins exprimés par les membres ou les lacunes observées chez ceux-ci. Je tiens donc à remercier particulièrement les membres du comité d'inspection professionnelle, les inspecteurs de même que les syndicats pour leur apport à l'amélioration des compétences des membres, dans une optique de développement de la profession.

GESTION

Dans le contexte de notre demande de dissolution de l'Ordre, nous avons entrepris des démarches pour étudier les étapes nécessaires à la création de deux bases de données distinctes pour la gestion du tableau des membres. Ces démarches nous ont amenés à revoir notre système informatique et à entreprendre les travaux pour permettre la gestion en ligne des différentes informations relatives aux membres, autant le renouvellement de la cotisation que l'inscription à des formations. Le mandat a été confié à la firme Ergonet; la création de ce nouvel outil est amorcée et celui-ci devrait être opérationnel dès l'automne prochain. Le renouvellement de la cotisation 2009-2010 pourra donc se faire via Internet. La firme a tenu compte du contexte de l'Ordre et fournira un outil qui, le moment venu, sera partagé entre les deux ordres.

À la suite de l'adoption du projet de loi 86 modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*, nous avons rédigé la Politique de l'OCCOPPQ sur les documents et renseignements à caractère public accessibles sans restriction. Cette politique a pour but de guider toutes les personnes concernées par les demandes d'accès à l'information, soit les employés, les administrateurs et les officiers. En lien avec cette politique, nous avons modifié notre plan de classification, le rendant plus adéquat en regard de cette loi. Finalement, nous avons adopté un calendrier de conservation des documents toujours dans l'optique de se conformer à cette nouvelle loi.

La Politique sur les règles d'éthique et de fonctionnement de l'OCCOPPQ a également fait l'objet de modifications afin de l'actualiser en fonction du contexte actuel de l'Ordre.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Toujours dans l'intention d'assurer une transition des plus harmonieuses possible vers la création de deux ordres distincts, nous avons entrepris de rédiger ou de mettre à jour les procédures pour les différents services. Le personnel administratif a été particulièrement mis à contribution dans ce dossier, et j'aimerais mentionner leur excellent travail et leur collaboration dans ce contexte changeant.

En terminant, je tiens à souligner, de façon toute particulière, le travail de tous les membres qui ont œuvré de façon bénévole à l'Ordre. Ils ont dans bien des cas apporté leur expertise afin de mieux faire progresser les dossiers et collaborer ainsi à l'avancement de leur profession. D'autres ont donné de leur temps précieux pour parler avec conviction de leur profession auprès des parents, des étudiants, du public en général. Certains ont travaillé plus directement au mandat de protection du public, mais tous ont contribué à ce que l'Ordre réalise sa mission de garantir au public la qualité des services d'orientation et de psychoéducation offerts par ses membres.

Je ne peux passer sous silence le travail du personnel de l'Ordre qui, dans un contexte d'incertitude, continue à coopérer à la mission de l'Ordre et à respecter les valeurs que nous nous sommes données. Je les remercie sincèrement et je remercie également Laurent Matte et Marcel Renou pour la confiance qu'ils me témoignent et pour leur engagement à faire en sorte que la transition vers deux ordres distincts se vive le plus harmonieusement possible.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

LE BUREAU VEILLE À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET À L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU *CODE DES PROFESSIONS* ET DES RÈGLEMENTS DE L'ORDRE. IL DÉFINIT ÉGALEMENT LES GRANDES ORIENTATIONS. LE BUREAU A TENU CINQ RÉUNIONS RÉGULIÈRES AU COURS DE L'ANNÉE 2007-2008.

LORS DE LA RÉUNION DU BUREAU TENUE LE 12 MAI 2007, MONSIEUR LAURENT MATTE, C.O., A ÉTÉ ÉLU PRÉSIDENT DE L'ORDRE AU SUFFRAGE DES ADMINISTRATEURS, ET CE, POUR UNE PÉRIODE D'UN AN.

LES ADMINISTRATEURS AU BUREAU 2007-2008 SONT :

AU SECTEUR ORIENTATION

MARTINE MORIN, c.o., Section I : Bas-St-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Saguenay–Lac-St-Jean et Côte-Nord (élue en mai 2005)

LIETTE GOYER, c.o., et ALAIN DUBOIS, c.o., Section II : Capitale nationale et Chaudière-Appalaches (élus en mai 2006)

JOSÉE BEAUSÉJOUR, c.o., Section III : Mauricie et Centre-du-Québec (élue en mai 2005)

LAURENT MATTE, c.o., et MARIO THERRIEN, c.o., Section IV : Estrie et Montérégie (à compter de décembre 2006)

SANDRA SALESAS, c.o., et SERGE RAINVILLE, c.o., Section V : Montréal (élus en mai 2005)

ÉLYSE LACHANCE, c.o., Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière (élue en mai 2006)

MICHEL TURCOTTE, c.o., Section VII : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (élu en mai 2005)

AU SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

ÉRIC GUAY, ps.éd., Section I : Bas-St-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Saguenay–Lac-St-Jean et Côte-Nord (élu en mai 2005)

GILLES BÉGIN, ps.éd., Section II : Capitale nationale et Chaudière-Appalaches (élu en mai 2006 jusqu'à mai 2007)

RICHARD LACHAPPELLE, ps.éd., Section II : Capitale nationale et Chaudière-Appalaches (à compter de novembre 2007)

BRIGITTE ALARIE, ps.éd., Section III : Mauricie et Centre-du-Québec (élue en mai 2005)

MARCEL RENOU, ps.éd., et JEAN-PIERRE ROBIN, ps.éd., Section IV : Estrie et Montérégie (élus en mai 2006)

DENIS LECLERC, ps.éd., et MICHÈLE CARON, ps.éd., Section V : Montréal (élus en mai 2005)

MARYSE BEAUDOIN, ps.éd., et DIANE BLAIN LAMOUREUX, ps.éd., Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière (élues en mai 2006)

GABRIELLE THIVIERGE, ps.éd., Section VII : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (élue en mai 2005)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS :

GUY DUFOUR (nommé en mai 2006 jusqu'à mai 2007)

NICOLE DESAULNIERS (nommée en septembre 2007)

CAROLE LAURIER (nommée en mai 2005)

PIERRE R. TREMBLAY (nommé en mai 2006)

ANDRÉ ROY (nommé en mai 2005)

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S'EST TENUE LE 30 MAI 2007 ET A RENDU COMPTE DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007.

LES ADMINISTRATEURS ONT NOTAMMENT :

- ▶ élu parmi leurs membres quatre représentants pour siéger au Comité administratif : Marcel Renou, ps.éd., vice-président; Michel Turcotte, c.o., conseiller; Denis Leclerc, ps.éd., conseiller et André Roy, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec. Laurent Matte, c.o., président de l'Ordre, est d'office membre et président de ce comité;
- ▶ accepté la démission de Gilles Bégin, ps.éd., de son poste d'administrateur de la Section II et nommé Richard Lachapelle, ps.éd., pour terminer son mandat;

DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

- ▶ adopté des mesures transitoires pour préparer les administrateurs aux actions futures liées à la séparation;
- ▶ résolu de demander à l'Office des professions la dissolution de l'Ordre et la création de deux ordres distincts pour chacune des professions;
- ▶ adopté une nouvelle structure salariale pour les employés;
- ▶ adopté un ajustement des jetons de présence;
- ▶ résolu de nommer Micheline Chassé, responsable des services administratifs, comme signataire des chèques pour les montants inférieurs à 5 000 \$;
- ▶ adopté les modifications à la Politique sur les règles d'éthique et de fonctionnement de l'Ordre;
- ▶ adopté la Politique sur les documents et les renseignements à caractère public accessibles sans restriction;

- ▶ mandaté la directrice générale et secrétaire pour demander des soumissions afin de modifier le système informatique de l'Ordre;
- ▶ résolu d'octroyer le contrat à la firme Ergonet pour la réalisation d'un Portail de services intégrés aux membres (PSMI) et de Gestion de la relation membres (GRM);
- ▶ résolu de respecter les obligations et principes régissant l'autonomie financière des deux secteurs de l'Ordre comme suit :
 - qu'en cas de poursuite légale, l'Ordre demeure responsable, et ce, peu importe le secteur concerné;
 - que les dépenses encourues dans le cadre de la protection du public, soit les dépenses encourues par le Bureau du syndic ou par l'inspection professionnelle (dans le cadre d'enquêtes particulières) soient assumées par les deux secteurs à part égale;
 - qu'à partir d'avril 2008, les surplus non affectés au 31 mars 2008 soient affectés à chacun des secteurs, selon la proportion de 60 % pour les psychoéducateurs et 40 % pour les conseillers d'orientation;
 - que le fonds de réserve serve à absorber les déficits provenant des dépenses encourues dans le cadre de la protection du public, tel qu'il a été mentionné précédemment, de même que les déficits provoqués par des poursuites légales, ainsi qu'à défrayer les coûts relatifs à la modification du système informatique;
 - qu'advenant un déficit ou un surplus de l'un ou l'autre des secteurs qui ne toucherait pas les éléments cités précédemment, les montants viendraient affecter les surplus de l'un ou l'autre des secteurs;
 - que les dépenses encourues par la séparation soient assumées par les deux secteurs à part égale;
 - que les deux secteurs demeurent également responsables, à la séparation, des frais reliés aux modifications du système informatique quant à la gestion des membres de l'Ordre;

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

- que lors de la séparation, chaque ordre demeure responsable à part égale des frais reliés à des poursuites à la suite d'actes posés, d'erreurs ou d'omissions de la part des administrateurs, dirigeants et personnel de l'Ordre;
- ▶ résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2008-2009 établies selon le principe de l'autonomie financière pour chacun des secteurs;
- ▶ adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007;
- ▶ résolu de choisir la firme Allaire, de Carufel, c.a., pour effectuer la vérification de l'exercice financier 2007-2008;
- ▶ résolu d'augmenter la cotisation de 7,31 \$ pour 2008-2009, soit selon l'indice des prix à la consommation;

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET NORMES

- ▶ pris acte des rapports semestriels du Bureau du syndic;
- ▶ adopté le projet de Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre;
- ▶ adopté le projet de Règlement sur l'exercice en société des membres de l'Ordre;
- ▶ adopté le plan de classification et mandaté la secrétaire de l'Ordre pour y apporter les modifications qu'elle jugera nécessaires;
- ▶ adopté un calendrier de conservation des documents;
- ▶ résolu de mettre sur pied un comité des équivalences en remplacement du comité des admissions, et résolu que les membres nommés au comité des admissions soient membres du comité des équivalences;
- ▶ adopté le programme général de surveillance de la pratique 2008-2009;

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- ▶ discuté par secteur des enjeux qui touchent chacune des professions;
- ▶ adopté le programme de formation continue pour 2007-2008;
- ▶ résolu de décerner le Prix scientifique au secteur orientation à Guylaine Michaud, c.o., Patricia Dionne, c.o., et Ginette Beaulieu, c.o.;
- ▶ résolu de décerner le Prix professionnel au secteur orientation à Denis Pelletier, c.o.;
- ▶ résolu de décerner le Prix scientifique au secteur psychoéducation à Pierrette Verlaan, ps.éd., et Michèle Déry, psychologue;
- ▶ résolu de décerner le Prix professionnel au secteur psychoéducation à Jean Gervais, ps.éd.;
- ▶ résolu d'accorder la bourse de doctorat, secteur orientation, à Claudine Simard, c.o., et au secteur psychoéducation, à Geneviève Paquette, ps.éd., tel qu'il a été recommandé par les jurys respectifs;
- ▶ résolu d'instaurer un comité des psychoéducateurs dans le secteur de la déficience intellectuelle;
- ▶ résolu de remettre le Mérite du C.I.Q. 2008 à Alain Dubois, c.o.;

NOMINATIONS

- ▶ délégué Laurent Matte au C.I.Q.;
- ▶ délégué Marcel Renou et Renée Verville comme substitués au C.I.Q.;
- ▶ nommé les membres des comités statutaires;
- ▶ nommé Renée Verville comme personne responsable en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
- ▶ nommé Louise Lévesque-Vachon comme syndic de l'Ordre;
- ▶ délégué Gerald Schoel, c.o., au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF).

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

PERSONNEL DE L'ORDRE

RENÉE VERVILLE, c.o., M.A.P.,
directrice générale et secrétaire

MICHELINE CHASSÉ,
responsable des services administratifs

RICHARD LOCAS, c.o., chargé d'affaires
professionnelles, secteur orientation

CLAUDE PAQUETTE, ps.éd., chargé d'affaires
professionnelles, secteur psychoéducation

DOMINIQUE TRUDEL, ps.éd., Ph.D., coordonnatrice
à la formation continue de l'Ordre et chargée
d'affaires professionnelles, secteur psychoéducation

JOHANNE ROCRAY, c.o., coordonnatrice à
l'inspection professionnelle et inspecteur

M^e GENEVIÈVE ROY, conseillère juridique

DIANE TREMBLAY, coordonnatrice aux
communications

JAËLLE HÉROUX, responsable des communications –
secteur psychoéducation
(à compter du 17 mars 2008)

SUZANNE PLOURDE, technicienne en microédition
(jusqu'en février 2008)

MÉLANY BESNER, secrétaire à l'admission

DENISE NOËL, secrétaire à la présidence

LISE PIGEON, secrétaire à l'inspection
professionnelle et au Bureau du syndic

PIERRETTE SAVARD, secrétaire à la formation
continue et aux affaires professionnelles

CÉLINE TRUDEL, secrétaire aux communications
(à compter du 3 mars 2008)

FRANCINE POULIOT, secrétaire-réceptionniste

SYLVIANE BESNER, commis aux services
administratifs

BUREAU DU SYNDIC

LOUISE LÉVESQUE-VACHON, c.o., syndic

JOËLLE ATLAN, ps.éd., syndic adjointe

MARIE-CLAUDE HURTUBISE, c.o., syndic adjointe

YVES LECOURE, c.o., syndic adjoint

ANNIE POIRIER, ps.éd., syndic adjointe

LOUISE ST-PIERRE, c.o., syndic adjointe

ROBERT TURBIDE, ps.éd., syndic adjoint

RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF

LE COMITÉ ADMINISTRATIF, ÉLU ANNUELLEMENT PARMIS LES MEMBRES DU BUREAU, EST CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION COURANTE DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET PEUT EXERCER TOUS LES POUVOIRS QUE LE BUREAU LUI DÉLÈGUE.

POUR L'EXERCICE 2007-2008, LE COMITÉ ADMINISTRATIF ÉTAIT FORMÉ DU PRÉSIDENT LAURENT MATTE, C.O., DU VICE-PRÉSIDENT MARCEL RENOU, PS.ÉD., DES CONSEILLERS MICHEL TURCOTTE, C.O., ET DENIS LECLERC, PS.ÉD., ET DE L'ADMINISTRATEUR NOMMÉ ANDRÉ ROY. IL A ACCUEILLI DEUX ADMINISTRATEURS EN TANT QU'OBSERVATEURS, SOIT MESSIEURS ALAIN DUBOIS, C.O., ET JEAN-PIERRE ROBIN, PS.ÉD.

Pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, le Comité administratif a tenu dix réunions régulières.

Outre les recommandations faites au Bureau, le comité administratif a notamment :

TABLEAU DES MEMBRES

- ▶ délivré 132 permis de conseiller d'orientation et 78 permis de psychoéducateur;
- ▶ reconnu une équivalence de diplôme ou de formation en orientation à six candidats, délivré un permis de conseiller d'orientation à quatre d'entre eux et exigé un stage aux deux autres candidats;
- ▶ reconnu une équivalence de diplôme ou de formation en psychoéducation à 28 candidats, délivré un permis de psychoéducateur à 22 d'entre eux et imposé un stage aux six autres;
- ▶ inscrit au Tableau des membres 63 personnes qui désirent réintégrer l'Ordre à titre de conseiller d'orientation et 110 personnes à titre de psychoéducateur;
- ▶ délivré un permis de conseiller d'orientation à cinq personnes qui ont obtenu leur diplôme en orientation plus de cinq ans avant leur demande d'admission;

- ▶ inscrit au Tableau des membres trois personnes qui ont obtenu leur diplôme en orientation plus de cinq ans avant leur demande de réadmission et imposé un stage de perfectionnement à trois autres;
- ▶ délivré un permis de psychoéducateur à six personnes qui ont obtenu leur diplôme en psychoéducation plus de cinq ans avant leur demande de délivrance de permis et exigé un stage pour un septième candidat;
- ▶ inscrit au Tableau des membres une personne ayant obtenu son diplôme en psychoéducation plus de cinq ans avant sa demande de réadmission;
- ▶ délivré un permis de psychoéducateur à une personne qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien la déclarant coupable d'une infraction criminelle, cette infraction n'ayant pas de lien avec l'exercice de sa profession;
- ▶ délivré un permis restrictif temporaire à 10 conseillers d'orientation et à 33 psychoéducateurs;
- ▶ résolu d'accorder une prolongation d'un an pour la détention de leur permis restrictif temporaire à huit conseillers d'orientation et à dix psychoéducateurs;
- ▶ résolu de refuser le permis de conseiller d'orientation à un candidat et celui de psychoéducateur à trois candidats;
- ▶ résolu d'accorder une accréditation à la pratique de la psychothérapie à neuf conseillers d'orientation et à trois psychoéducateurs;
- ▶ résolu d'accorder une accréditation à la médiation familiale sans engagement à deux conseillers d'orientation et avec engagement à un conseiller d'orientation;
- ▶ résolu de radier du Tableau les membres n'ayant pas payé leur cotisation;

RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- ▶ analysé et adopté les états mensuels de revenus et dépenses;
- ▶ approuvé les comptes de dépenses des présidents;
- ▶ étudié les rapports des placements de l'Ordre;
- ▶ résolu d'opter pour avoir une mise à jour annuelle des licences des programmes de gestion informatique jusqu'à la séparation;

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- ▶ adopté le calendrier des réunions;
- ▶ procédé à l'évaluation de la directrice générale et secrétaire;
- ▶ renouvelé l'entente avec Meloche-Monnex pour l'offre d'assurances personnelles aux membres;
- ▶ élaboré les principes d'autonomie et la structure organisationnelle en prévision de la séparation des deux professions;
- ▶ résolu de nommer un administrateur supplémentaire par profession au comité administratif;
- ▶ résolu d'orienter les discussions en secteur sur les aspects administratifs et financiers;
- ▶ résolu de transmettre les procès-verbaux des réunions du comité administratif aussitôt adoptés;
- ▶ résolu d'ajouter une réunion supplémentaire au calendrier des réunions du Bureau;
- ▶ formé un comité de sélection pour procéder à l'embauche d'un directeur général adjoint;
- ▶ résolu de cesser d'offrir à nos membres les programmes d'assurances médicaments et d'assurances complémentaires au 1^{er} avril 2008;

DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES

- ▶ résolu d'imposer un stage de perfectionnement à un membre tel qu'il a été recommandé par le comité d'inspection professionnelle à la suite d'une enquête particulière sur la compétence, et nommé la superviseuse de stage;
- ▶ reçu le rapport de supervision du stage;
- ▶ résolu d'intenter des poursuites pour usurpation de titre contre une personne et d'autoriser la conseillère juridique à poser tous les actes nécessaires pour mener à terme toute poursuite pénale;
- ▶ résolu d'adhérer au protocole d'entente entre le Directeur de l'état civil et le Conseil interprofessionnel du Québec afin que les membres soient reconnus comme répondants et de nommer la directrice générale et secrétaire comme interlocutrice dans ce cadre;

NOMINATIONS

- ▶ nommé les membres des comités d'affaires professionnelles de l'Ordre;
- ▶ nommé l'administrateur Jean-Pierre Robin, ps.éd., comme membre du jury des bourses aux doctorants, secteur psychoéducation, et l'administratrice Martine Morin, c.o., comme membre du jury des bourses aux doctorants, au secteur orientation;
- ▶ nommé Michel Fournier, c.o., comme représentant de l'Ordre au sein du conseil d'administration du Programme Jeunes explorateurs d'un jour;

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- ▶ résolu de redéfinir le mandat du comité des psychoéducateurs en CSSS.

RAPPORT DU SYNDIC

L'ORDRE ADMINISTRE DEUX PROFESSIONS DISTINCTES. LE BUREAU DU SYNDIC TRAITE LES DOSSIERS D'UNE FAÇON SPÉCIFIQUE À L'UNE OU À L'AUTRE DES DEUX PROFESSIONS, SOIT L'ORIENTATION, SOIT LA PSYCHOÉDUCATION. LE PRÉSENT RAPPORT INTÈGRE LES DEUX PROFESSIONS.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, le Bureau du syndic a ouvert 25 nouveaux dossiers dont l'un touchant plus spécifiquement le règlement sur la conciliation et l'arbitrage de comptes. Ce dossier a aussi donné lieu, en cours de traitement, à une enquête disciplinaire. Comparativement à l'année 2006-2007, on note une hausse d'ouvertures de dossiers au cours de l'exercice.

À ce nombre s'ajoutent 14 dossiers de demandes d'information ou d'intervention adressées au syndic. Après analyse des éléments recueillis, neuf de ces derniers dossiers ont été clos sans donner ouverture à une enquête et l'un est en attente d'un complément d'information. Deux de ces demandes d'information ont été portées à l'attention du comité d'inspection professionnelle, pour suivi jugé approprié, alors que deux autres visaient des personnes non membres de l'Ordre (voir Tableau 1).

Les sources des 25 dossiers d'enquête ouverts en 2007-2008 sont compilées dans le Tableau 2.

Bien que, dans plusieurs dossiers d'enquête, il appert que plus d'un motif d'insatisfaction soient soulevés par les demandeurs, la nature principale des problèmes, soumis à l'attention du syndic dans le cadre des 25 nouveaux dossiers, se répartit comme l'indique le Tableau 3.

Si on inclut les 25 nouvelles ouvertures aux 13 dossiers toujours actifs au 1^{er} avril 2007, le Bureau du syndic a agi dans 38 dossiers d'enquête au cours de la période. Onze décisions ont été rendues. Parmi celles-ci deux dossiers ont donné lieu à des conciliations entre les parties impliquées et, dans cinq dossiers du secteur psychoéducation, des recommandations spécifiques ont été adressées aux membres impliqués (p. ex. : formation en déontologie, en tenue de dossier ou autres). Enfin, deux enquêtes particulières sur la compétence ont été requises auprès du comité d'inspection professionnelle. Finalement, une plainte (secteur orientation) a été déposée, par le syndic, devant le comité de discipline de l'Ordre. Le membre intimé a, dans un premier temps, fait l'objet d'une radiation provisoire (*Code des professions* a.130). Il a été ensuite reconnu coupable de l'infraction reprochée (*Code des professions* a.59.1 / *Code de déontologie* a.7). Le Bureau du syndic est en attente de la décision du comité de discipline quant à la sanction qui lui sera imposée.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2007-2008, un dossier d'enquête (secteur orientation) a été fermé à la suite d'une décision sur culpabilité (*Code de déontologie* a.59.2) et de celle sur sanction rendue par le comité de discipline.

LE BUREAU DU SYNDIC EST ACTUELLEMENT CONSTITUÉ DES MEMBRES SUIVANTS :

LOUISE LÉVESQUE-VACHON,
c.o., syndic

JOËLLE ATLAN, ps.éd.,
syndic adjointe

MARIE-CLAUDE HURTUBISE,
c.o., syndic adjointe

YVES LECOURE,
c.o., syndic adjoint

ANNIE POIRIER,
ps.éd., syndic adjointe

LOUISE ST-PIERRE,
c.o., syndic adjointe

ROBERT TURBIDE,
ps.éd., syndic adjoint

RAPPORT DU SYNDIC

Tableau 1	BILAN DES DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2007-2008			
	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2006	Dossiers ouverts durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 31 mars 2008
Enquêtes disciplinaires	13	25	17	21
Demandes d'information traitées	–	14	–	–

Tableau 2	SOURCES DES NOUVELLES DEMANDES D'ENQUÊTE REÇUES EN 2007-2008	
	Sources	Orientation
Client ou sa famille	6	9
Employeur	–	1
Membres – collègues	1	1
Autres professionnels – collègues	1	2
CIP	1	2
Informateur	1	–
Total	10	15

Tableau 3	MOTIF PRINCIPAL DES DEMANDES REÇUES EN 2007-2008 (CODES ET AUTRES RÈGLEMENTS)	
	Motif principal de demande d'enquête	Orientation
Insatisfaction quant au service rendu ou quant à l'approche utilisée	5	5
Abus sexuel ou atteinte à l'intégrité ou liens amoureux <i>(Code des professions a.59.1 / Code de déontologie a.6, a.7)</i>	2	1
Délais à répondre à une demande du CIP	1	2
Atteinte à la réputation	1	–
Bris de confidentialité / absence de consentement	1	5
Problèmes d'attitudes envers des collègues	–	1
Conciliation et arbitrage de comptes / insatisfaction quant à la tarification	–	1
Total	10	15

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

LE MANDAT PRINCIPAL DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP) EST D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC PAR L'ÉVALUATION DE LA PRATIQUE DES MEMBRES ET D'ASSURER LE MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE ET DE LA QUALITÉ DES ACTES POSÉS PAR LES MEMBRES.

CE MANDAT INTRODUIT AUSSI LA NOTION DE FAVORISER CHEZ LES MEMBRES UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DU RÔLE, DES DEVOIRS ET DES OBLIGATIONS DES PROFESSIONNELS. IL SUGGÈRE DES OUTILS OU PROGRAMMES DE FORMATION CONTINUE VISANT À CORRIGER LES LACUNES. PARMIS LES RESPONSABILITÉS DU COMITÉ, ON RETROUVE CELLES DE FAIRE DES RECOMMANDATIONS AU BUREAU POUR LES MEMBRES EN GRANDE DIFFICULTÉ ET DE PROCÉDER AU BESOIN AUX ENQUÊTES DE COMPÉTENCE DEMANDÉES PAR LE SYNDIC.

POUR CHACUN DES SECTEURS, SOIT EN ORIENTATION ET EN PSYCHOÉDUCATION, LE CIP EST COMPOSÉ DE CINQ MEMBRES POSSÉDANT AU MOINS SEPT ANNÉES D'EXPÉRIENCE ET NOMMÉS PAR LE BUREAU, CONFORMÉMENT AUX CRITÈRES ÉTABLIS DANS LE RÈGLEMENT DU CIP DE L'ORDRE.

RÉUNIONS ET FORMATION DES MEMBRES DE L'INSPECTION ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2007 ET LE 31 MARS 2008

- ▶ Le comité secteur orientation a tenu six réunions régulières au cours de l'année.
- ▶ Le comité secteur psychoéducation a tenu sept réunions régulières au cours de l'année.

Des rencontres ont eu lieu entre les deux secteurs pour permettre des échanges sur leurs pratiques professionnelles. Une formation sur le nouveau *Code de déontologie* a été organisée et des formations tenues au C.I.Q. ont été suivies par les membres du comité et les inspecteurs.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Le comité d'inspection professionnelle a résolu, à sa réunion du **25 octobre 2007**, conformément à la demande du Bureau, d'appliquer le processus d'inspection professionnelle auprès d'environ 240 membres. De ce nombre, 80 visites d'inspection seront déterminées selon les critères mentionnés plus loin.

SECTEUR ORIENTATION

Le comité d'inspection professionnelle a résolu, à sa réunion du **29 octobre 2007**, conformément à la demande du Bureau, d'appliquer le processus d'inspection professionnelle auprès de 170 membres. De ce nombre, 60 visites d'inspection seront déterminées selon les critères ci-dessous mentionnés.

CRITÈRES RETENUS POUR IDENTIFIER LES MEMBRES À REJOINDRE POUR LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE :

- ▶ les membres qui possèdent un permis de pratique depuis cinq ans;
- ▶ les membres qui œuvrent en milieu scolaire, sélectionnés au hasard;
- ▶ les membres en exercice sélectionnés au hasard en fonction d'une répartition proportionnelle par régions et par secteurs de pratique;
- ▶ les membres non en exercice revenant à la pratique et les membres n'ayant jamais été inspectés lors des dernières années;
- ▶ les membres ayant répondu au questionnaire hors délai et sans entente particulière.

MEMBRES DU COMITÉ SECTEUR ORIENTATION

SUZANNE LUCIER, c.o., présidente

ANITA CARON, c.o.

CLAUDETTE CLÉMENT, c.o.

LOUISE DELISLE-LABERGE, c.o.

YVON TROTTIER, c.o.

JOHANNE ROCRAY, c.o.,
coordonnatrice à l'inspection
professionnelle et secrétaire
du comité

INSPECTEURS :

SUZANNE GIRARD, c.o.

MARTINE LACHARITÉ, c.o.

JOHANNE VACHON, c.o.

JOHANNE ROCRAY, c.o.

MEMBRES DU COMITÉ SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

RÉJEAN MERCIER, ps.éd., président

SERGE GOYETTE, ps.éd.

CLAIRE JUTRAS, ps.éd.

MIREILLE RIVERIN, ps.éd.

RÉJEAN THOMAS, ps.éd.

JOHANNE ROCRAY, c.o.,
coordonnatrice à l'inspection
professionnelle et secrétaire
du comité

INSPECTEURS :

GILLES BERGERON, ps.éd.

LUCILLE DAVID, ps.éd.

RINA PETRETTA, ps.éd.

ROBERT SCOTT, ps.éd.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Pour 2007-2008, 417 questionnaires ont été envoyés aux professionnels des deux secteurs. De ces questionnaires, 140 membres devaient être ciblés pour une visite d'inspection selon les critères établis. Deux critères avaient été retenus comme étant majeurs dans le processus d'inspection, soit le permis de pratique de cinq ans et la pratique en milieu scolaire. Les écoles primaires, les collèges et les universités sont inclus dans la rubrique. La répartition géographique est toujours un élément à considérer lors de l'envoi du questionnaire et des membres à visiter.

QUESTIONNAIRES ENVOYÉS

Milieus de travail	C.O.	PS.ÉD.
Cabinets-conseil	21	18
Compagnies et entreprises	3	1
Milieu scolaire	111	141
Ministères	9	19
Organismes communautaires	22	11
Santé et services sociaux	4	57
Total	170	247

Résultats de l'envoi	C.O.	PS.ÉD.
Jugé répondant aux normes	70	114
Visite déterminée	53	75
Questionnaires reportés ou annulés	44	52
Lettres spéciales	2	4
Référé au syndic (questionnaire non retourné)	1	2
Total	170	247

Il est à noter que 125 membres ont reçu une lettre mentionnant la décision du comité d'inspection professionnelle.

VISITES D'INSPECTION EFFECTUÉES INCLUANT LES VISITES DE SUIVI ET LES VISITES REPORTÉES

Milieus de travail	C.O.	PS.ÉD.
Cabinets-conseil	11	9
Compagnies et entreprises	1	1
Milieu scolaire	45	44
Ministères	2	37
Organismes communautaires	12	3
Total	71	94

Au tableau des visites d'inspection, nous devons considérer les visites de l'an dernier qui avaient été reportées cette année.

DÉCISIONS DU CIP CONCERNANT LES VISITES D'INSPECTION

Chaque membre visité, c'est-à-dire 165, a reçu un rapport de vérification faisant état des résultats de la visite d'inspection.

Résultats	C.O.	PS.ÉD.
Répondant aux normes	31	49
Correctifs à apporter	34	28
Visite de suivi à faire	1	1
Suivi avec un envoi de dossiers	3	14
Le CIP ne peut se prononcer	2	2
Référé au syndic	0	0
Total des visites	71	94

ENQUÊTE PARTICULIÈRE DE COMPÉTENCES

Pour le secteur orientation, aucune enquête particulière n'a été effectuée cette année.

Pour le secteur psychoéducation, à la suite des références du syndic, deux enquêtes de compétences ont été réalisées. Le CIP a recommandé au Bureau une formation en tenue de dossiers. Toutes les recommandations faites au Bureau ont été adoptées.

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

LE COMITÉ ENVISAGE POUR LA PROCHAINE ANNÉE :

- ▶ de faire un bilan des activités en inspection professionnelle depuis la réforme de l'inspection professionnelle;
- ▶ d'évaluer les outils d'inspection professionnelle afin d'améliorer le processus d'inspection;
- ▶ de prévoir un mécanisme permettant de recueillir les besoins de formation des membres à la suite des inspections et de les transmettre au responsable de la formation continue;
- ▶ de suggérer aux représentants de l'Ordre d'intervenir auprès des employeurs dans le but de les sensibiliser aux pratiques professionnelles des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs ainsi qu'à leur déontologie.

COMITÉ DE DISCIPLINE

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 116 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ DE DISCIPLINE EST SAISI DE TOUTE PLAINTÉ FORMULÉE CONTRE UN PROFESSIONNEL POUR UNE INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU *CODE DES PROFESSIONS* OU DES RÈGLEMENTS ADOPTÉS CONFORMÉMENT AU *CODE DES PROFESSIONS*.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité de discipline a entendu sur le fond deux plaintes au secteur orientation portées par le syndic et il a tenu trois audiences.

Secteur orientation : La première plainte a porté sur l'article 59.2 du *Code des professions* concernant un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession. Le comité a déclaré l'intimée coupable d'avoir colporté, sans motifs valables, des informations médicales sur la santé mentale d'une collègue ainsi que d'avoir tenu des propos malveillants à son égard, auprès de collègues de travail. L'intimée a été condamnée à payer 2 000 \$ d'amende en plus d'une somme de 4 000 \$ pour les débours. La décision n'a pas été rendue dans les 90 jours de la prise en délibéré par le comité.

La deuxième plainte a mené à la radiation provisoire immédiate de l'intimé, le 28 mai 2007, pour avoir posé des gestes à caractère sexuel envers une étudiante, contrevenant à l'article 59.1 du *Code des professions* ainsi qu'aux articles 2, 6, 7, 43 et 57 du *Code de déontologie*. L'ordonnance a été maintenue jusqu'à ce que le comité déclare l'intimé coupable lors de l'audience du 17 septembre 2007. Le comité n'a pas encore entendu les parties sur la sanction.

Secteur psychoéducation : Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité de discipline n'a été saisi d'aucune plainte.

Dans chacun des secteurs, aucune recommandation n'a été faite au Bureau et aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

COMITÉ DE DISCIPLINE

M^e JEAN PÂQUET, président jusqu'au mois de septembre 2007

M^e JEAN-GUY LÉGARÉ, pour les nouveaux dossiers à partir de septembre 2007

M^e GENEVIÈVE ROY, secrétaire

SECTEUR ORIENTATION

CHANTAL ALIE, c.o.

LUCILLE BÉDARD, c.o.

GERALD SCOTT CONROD, c.o.

ALICE HAVEL, c.o.

NOUSSINA RAHIM, c.o.

NORMA WASSERMAN, c.o.

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

YVES BOUFFARD, ps.éd.

RICHARD CHAGNON, ps.éd.

JACQUES GRÉGOIRE, ps.éd.

ANDRÉE LE BLANC, ps.éd.

DIANE MÉTAYER, ps.éd.

COMITÉ DE RÉVISION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 123.3 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ DE RÉVISION A POUR FONCTION DE DONNER À TOUTE PERSONNE QUI LE LUI REQUIERT ET QUI A DÉJÀ DEMANDÉ AU SYNDIC LA TENUE D'UNE ENQUÊTE, UN AVIS RELATIVEMENT À LA DÉCISION DU SYNDIC OU D'UN SYNDIC ADJOINT DE NE PAS PORTER PLAINTÉ CONTRE LE PROFESSIONNEL.

Il n'y a eu aucune demande d'avis présentée hors délai.

Secteur orientation : Le Comité s'est réuni une fois durant l'exercice. Il a reçu une demande d'avis pour laquelle il a maintenu la décision du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le comité de discipline, mais il a suggéré de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle en cas de réadmission du professionnel visé.

Secteur psychoéducation : Le Comité s'est réuni une fois durant l'exercice. Il a maintenu la décision de la syndic adjointe de ne pas porter plainte devant le comité de discipline dans ce dossier.

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Absence d'activité en arbitrage des comptes.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE

Nombre d'enquêtes complétées c.o. : 1 enquête

Nombre d'enquêtes complétées ps.éd. : 9 enquêtes

Une poursuite pénale intentée portant sur l'usurpation du titre de psychoéducateur(trice) : règlement hors cour.

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

LE COMITÉ DES ÉQUIVALENCES A POUR MANDAT D'EXAMINER LES DEMANDES D'ÉQUIVALENCE À L'ORDRE ET DE FAIRE LES RECOMMANDATIONS APPROPRIÉES SELON LE *CODE DES PROFESSIONS* ET LE RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE POUR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE L'ORDRE ET LA RÉGLEMENTATION DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE. LE COMITÉ DES ÉQUIVALENCES SIÈGE EN DEUX SECTEURS.

SECTEUR ORIENTATION

Les membres du comité des équivalences au secteur orientation sont Christine Cuerrier, c.o., Roger Ouellet, c.o., Suzanne Turgeon, c.o. et Richard Locas, c.o., secrétaire du comité. Le comité des équivalences du secteur orientation a tenu cinq réunions au cours de l'année.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées
Au Canada	2	–	2	–
Hors du Canada	6	–	5	1
Au Québec	7	5	2	–

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	au Canada	hors du Canada
Cours	1	–
Stage	–	–
Cours et stage	–	–

COMITÉ DE RÉVISION

LOUIS ROY, c.o., président

KATHY CAYER-DAIGLE, c.o.

ROLLAND STEBENNE, c.o.

ANDRÉ BÉLIVEAU, ps.éd.

JEAN HÉNAULT, ps.éd.

DOMINIQUE MARTINET, ps.éd.

LYNE CARRIER-DEMERS, représentante du public nommée par l'Office des professions

CLAIRE LAVERGNE, représentante du public nommée par l'Office des professions

RAYMOND PROULX, représentant du public nommé par l'Office des professions

M^e GENEVIÈVE ROY, secrétaire

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	au Canada	hors du Canada
Cours	1	–
Stage	–	–
Cours et stage	–	5

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance

	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	–	–	–
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	10	10	–	–

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Les membres du comité des équivalences au secteur psychoéducation sont Suzanne Bernier, ps.éd., Marie-Hélène Goulet, ps.éd., Josée Lehoux, ps.éd. et Dominique Trudel, ps.éd., secrétaire du comité. Le comité des équivalences du secteur psychoéducation a tenu cinq réunions au cours de l'année.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	–	–	–	–	–
Hors du Canada	2	–	1	1	–
Au Québec	67	18	46	3	–

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	au Canada	hors du Canada
Cours	–	–
Stage	–	–
Cours et stage	1	–

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	au Canada	hors du Canada
Cours	–	–
Stage	–	–
Cours et stage	–	–

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance

	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	–	–	–
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	–	–	–	–
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	33	33	–	–

COMITÉ DE LA FORMATION

SECTEUR ORIENTATION

Durant l'année 2007-2008, le comité de la formation a tenu une réunion à laquelle les représentants des quatre universités offrant une formation en orientation ont été invités afin d'échanger sur l'avancement des travaux de révision des programmes. L'Université de Sherbrooke a mis en place ses nouveaux programmes de baccalauréat et de maîtrise en septembre 2007. Par ailleurs, la présidente du comité de la formation participe aux travaux de révision des programmes de premier et deuxième cycle en orientation à l'Université Laval, travaux qui se poursuivent.

La collecte de données afin d'étudier les programmes de formation dans les quatre universités va se poursuivre avec l'Université Laval, après la révision de ses programmes, et finalement avec l'Université McGill. À la suite de la finalisation de cette démarche, un rapport spécifique sera émis pour chacune des universités, mais également un rapport global portant sur l'ensemble de la formation en orientation au Québec.

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

En raison des disponibilités de ses membres, le comité de la formation secteur psychoéducation n'a tenu aucune réunion officielle au cours de l'année. Par contre, une séance de travail regroupant des représentants de tous les établissements universitaires offrant le programme en psychoéducation a eu lieu le 15 février 2008. Lors de cette rencontre, des informations ont été transmises au sujet du projet de loi 50, étape importante de la réforme du système professionnel. La poursuite de travaux en vue de mieux circonscrire la compétence des psychoéducateurs à l'évaluation, de même que leur formation à cette action professionnelle, a alimenté les échanges entre les représentants universitaires et la permanence de l'Ordre.

ACCREDITATIONS

ACCREDITATION À LA PRATIQUE DE LA PSYCHOTHÉRAPIE

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec reconnaît les membres qui ont complété une formation d'un niveau supérieur dans le champ de la psychothérapie par le moyen d'une accréditation.

Les membres qui reçoivent cette accréditation ont démontré qu'ils avaient acquis une approche cohérente et intégrée de la psychothérapie. Ils ont répondu à des exigences de formation théorique et pratique, et l'accréditation se veut une reconnaissance officielle de leur compétence.

Un comité est chargé d'étudier les demandes d'accréditation à la pratique de la psychothérapie et de faire des recommandations au comité administratif qui décerne cette accréditation. En 2007-2008, le comité s'est réuni à quatre reprises. Il a recommandé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie de douze membres, soit neuf conseillers d'orientation et trois psychoéducateurs, et ces recommandations ont été entérinées par le comité administratif.

ACCREDITATION À LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale, selon la *Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale*, ne peut être exercée que par des personnes accréditées. Les conseillers d'orientation sont parmi les professionnels pouvant être accrédités à la médiation familiale.

L'Ordre est un des organismes accréditeurs et doit voir à ce que les candidats rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation. Afin de s'assurer d'une uniformité dans les études de dossiers, le comité des organismes accréditeurs

COMITÉ DE LA FORMATION

SECTEUR ORIENTATION

LAURENT MATTE, c.o., président du secteur orientation de l'OCCOPPQ

MARCEL MONETTE, doyen de la faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, nommé par la CRÉPUQ

MARIE-CHANTAL GUÉDON, professeure à l'Université de Sherbrooke, nommée par la CRÉPUQ

MARIE-CHRISTINE MORENCY, nommée par le MELS

RENÉE VERVILLE, C.O., M.A.P., directrice générale et secrétaire de l'OCCOPPQ, présidente du comité

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

MARCEL RENO, ps.éd., président du secteur psychoéducation de l'OCCOPPQ

LINE LEBLANC, ps.éd., professeure à l'UQO, nommée par la CRÉPUQ

LAURIER FORTIN, professeur à l'Université de Sherbrooke, nommé par la CRÉPUQ

MARIE-JOSÉE POTVIN, nommée par le MELS

RENÉE VERVILLE, C.O., M.A.P., directrice générale et secrétaire de l'OCCOPPQ, présidente du comité

en médiation familiale a créé un comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale. Un conseiller d'orientation représentant l'Ordre siège à ce comité.

Le comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale a confirmé l'adéquation de la formation pour trois conseillers d'orientation. Le comité administratif a accrédité deux conseillers d'orientation sans engagement et un avec engagement.

Au 31 mars 2008, l'Ordre comptait parmi ses membres actifs 18 conseillers et conseillères d'orientation accrédités à la médiation familiale.

Au 31 mars 2008, l'Ordre comptait parmi ses membres qui sont accrédités à la pratique de la psychothérapie 67 conseillers d'orientation, 23 psychoéducateurs et 2 membres qui ont les deux appellations c.o. et ps.éd.

COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES

LES COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES ASSURENT PLUSIEURS FONCTIONS. TOUT D'ABORD, ILS ALIMENTENT L'ORDRE QUANT AUX PRINCIPAUX ENJEUX PROFESSIONNELS ET STRATÉGIQUES PERTINENTS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DANS UN SECTEUR DE TRAVAIL PARTICULIER; AUSSI, SELON LA DEMANDE, ILS FORMULENT UN AVIS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN ASPECT DE L'EXERCICE DE SA MISSION. ENSUITE, CES COMITÉS FAVORISENT LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX D'ÉCHANGE ET DE SOUTIEN ENTRE LES MEMBRES DE LA PROFESSION EXERÇANT DANS UN SECTEUR PARTICULIER AINSI QUE LA CONCERTATION ENTRE LES MEMBRES APPELÉS À EXERCER LA PROFESSION DANS DES SECTEURS DE TRAVAIL COMPLÉMENTAIRES. ENFIN, ILS CONTRIBUENT À DIVERSES ACTIVITÉS VISANT À FAIRE CONNAÎTRE L'APPORT DE LA PROFESSION DANS DIFFÉRENTS DOMAINES ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES DEUX PROFESSIONS DANS LES SECTEURS PERTINENTS. LES COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES SE RÉUNISSENT ENVIRON QUATRE FOIS PAR ANNÉE.

MEMBRES DES DIVERS COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES 2007-2008

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

ISABELLE BEAUDIN, c.o.
DIANE BERTHIAUME, ps.éd.
CÉLINE DESGROSEILLERS, ps.éd.
MARTINE VIALLET, c.o.
JOHANNE ROCRAY, c.o.
DOMINIQUE TRUDEL, ps.éd.

COMITÉ DU DOSSIER – MAGAZINE EN PRATIQUE

SECTEUR ORIENTATION

LYNE BEAUDOIN, c.o.
CLAUDETTE CLÉMENT, c.o.
MARTINE LACHARITÉ, c.o.
LOUISE DELISLE LABERGE, c.o.
RICHARD LOCAS, c.o.,
secrétaire du comité

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

MARC BERNIER, ps.éd.
JULIE CARDINAL, ps.éd.
CLAIRE-MARIE DIONNE, ps.éd.
LISETTE RIOUX, ps.éd.
DOMINIQUE TRUDEL, ps.éd.,
secrétaire du comité

COMITÉ SUR L'ORIENTATION EN EMPLOYABILITÉ

ÉLYSE LACHANCE, c.o.,
responsable du comité
ALINA BALAN, c.o.
LYNE BEAUDOIN, c.o.
MARNELLE HYPPOLITE, c.o.
CLAUDE LÉVESQUE, c.o.
DIANE MICHAUD, c.o.
CHANTAL PROTEAU, c.o.

ANTOINE ROY, c.o.

LISE SIMARD, c.o.

RICHARD LOCAS, c.o.,
secrétaire du comité

COMITÉ D'ORIENTATION AU PRIMAIRE ET SECONDAIRE

CLAUDE NADON, c.o.,
responsable du comité
SÉBASTIEN BARBEAU, c.o.
JACQUES BEAUDET, c.o.
FRANÇOIS BERNIER, c.o.
JULIE HUPPÉ, c.o.
PATRICK JEANNOTTE, c.o.
JOHANNE LAFRANCE, c.o.
DENIS MORNEAU, c.o.
SANDRA SALESAS, c.o.
RICHARD LOCAS, c.o.,
secrétaire du comité

COMITÉ DE PRATIQUE DES C.O. DANS LES ORGANISATIONS

NICOLAS BUSSIÈRES, c.o.
ÉDITH CHOUINARD, c.o.
DIANE DOYON, c.o.
JEAN-FRANÇOIS GAGNON, c.o.
ANN JACQUES, c.o.
JOSÉE LANDRY, c.o.
SUZANNE PROULX, c.o.

RICHARD, LOCAS, c.o.,
secrétaire du comité

COMITÉ DES PSYCHOÉDUCATEURS EN MILIEU SCOLAIRE

BRIGITTE ALARIE, ps.éd.,
coordonnatrice régionale,
Mauricie–Centre-du-Québec
SOPHIE BRETON, ps.éd.,
coordonnatrice régionale, Québec
STÉPHANIE BOLDOC, ps.éd.,
région Laval
CAROLE FORGET, ps.éd.,
région Laurentides
ERIKA AMSTERDAM, ps.éd.,
coordonnatrice régionale,
Montréal
LAURENT SYLVAIN, ps.éd.,
coordonnateur régional, Estrie
CLAUDE PAQUETTE, ps.éd.,
secrétaire du comité

MEMBRES DES DIVERS COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES 2007-2008

COMITÉ DES PSYCHOÉDUCATEURS EN CSSS

MARIA TERESA CABELLO, ps.éd.
STÉPHANE D'ANJOU, ps.éd.
CYNTHIA DESMARAIS, ps.éd.
BRIAN DICKINSON, ps.éd.
LOUISE LAPIERRE, ps.éd.
JOAN MORIN, ps.éd.
ISABELLE FLUET, ps.éd.
CLAUDE PAQUETTE, ps.éd.,
secrétaire du comité

COMITÉ DES PSYCHOÉDUCATEURS EN CENTRE JEUNESSE

NATHALIE TURGEON, ps.éd.,
responsable du comité
MICHEL AVON, ps.éd.
MICHEL DOUCET, ps.éd.
NATHALIE HAMELIN, ps.éd.
RICHARD JOYAL, ps.éd.
ANDRÉ LAVERGNE, ps.éd.
CHRISTIAN PELLETIER, ps.éd.
MARIE-JOSÉE PRÉNOVEAU, ps.éd.
MONIQUE ROY, ps.éd.
CLAUDE PAQUETTE, ps.éd.,
secrétaire du comité

COMITÉ DES PSYCHOÉDUCATEURS EN PETITE ENFANCE

MARTINE PAGEAU, ps.éd.,
responsable du comité
CLAIRE BELLEAU, ps.éd.
LYNE BOYER, ps.éd.
ANNE-MARIE DELISLE, ps.éd.
SONIA MORIN, ps.éd.
THIÊN TRINH NGUYEN, ps.éd.
SYLVIE PELLETIER, ps.éd.
CLAUDE PAQUETTE, ps.éd.,
secrétaire du comité

COMITÉ DES PSYCHOÉDUCATEURS EN SANTÉ MENTALE ENFANTS, JEUNES ET FAMILLES

KIM ARCHAMBAULT, ps.éd.
MICHEL BIBEAU, ps.éd.
JONATHAN BLUTEAU, ps.éd.
COLLETTE BOULANGER, ps.éd.
CAROLINE DELAROSBIL, ps.éd.
LOUISE GAGNÉ, ps.éd.
CHRISTIAN LEGENDRE, ps.éd.
JOCELYNE MOREAU, ps.éd.
RICHARD VOYER, ps.éd.
CLAUDE PAQUETTE, ps.éd.,
secrétaire du comité

COMITÉ DES PSYCHOÉDUCATEURS EN PRATIQUE PRIVÉE

JOHANNE BRADSHAW, ps.éd.
ANNE-MARIE DELISLE, ps.éd.
GINETTE DOYON, ps.éd.
LOUISE DUBÉ, ps.éd.
GINETTE LAJOIE, ps.éd.
GILLES MARCHAND, ps.éd.
CHARLES PARÉ, ps.éd.
JEAN-PIERRE ROBIN, ps.éd.
CLAUDE PAQUETTE, ps.éd.,
secrétaire du comité

COMITÉ DES PSYCHOÉDUCATEURS DU SECTEUR DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

JEAN-FRANÇOIS BOUFFARD, ps.éd.
MÉLISSA BOUGIE, ps.éd.
DOMINIQUE LACASSE, ps.éd.
VÉRONIQUE LONGTIN, ps.éd.
CHARLES PARÉ, ps.éd.
JONATHAN PÉPIN, ps.éd.
CLAUDE PAQUETTE, ps.éd.,
secrétaire du comité

ACTIVITÉS DE LA FORMATION CONTINUE

Avec la présente année se termine le plan de formation sur le *Code de déontologie*, qui s'étendait d'avril 2006 à avril 2008. Treize sessions ont ainsi eu lieu desservant les membres de Montréal, Québec et Sherbrooke ainsi que de la Montérégie, de l'Outaouais, de la Gaspésie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Une quatorzième et dernière activité s'est déroulée à Trois-Rivières en début d'avril 2008. Au terme des deux années de ce plan de formation, 347 conseillers d'orientation et 243 psychoéducateurs auront été sensibilisés aux obligations professionnelles qui sont les leurs.

Les conseillers d'orientation ont pu bénéficier de dix autres activités de formation à Montréal, Québec, Granby, Trois-Rivières ou Rimouski. Ces formations touchaient particulièrement la rédaction de rapports, les instruments psychométriques, le coaching et l'accompagnement. De leur côté, les psychoéducateurs se sont vu offrir neuf activités, principalement en lien avec l'évaluation. Ces activités se sont déroulées à Montréal, Longueuil et Granby. Une activité était offerte conjointement aux professionnels des deux secteurs.

Au total, 33 des 36 activités inscrites au calendrier ont été offertes. En plus de ces activités, la Journée de formation continue a permis à 114 c.o. et 86 ps.éd. d'assister à une formation de cinq heures sur l'un des thèmes suivants : dilemmes éthiques, rédaction de rapport en psychoéducation, santé mentale et orientation. Finalement, le premier colloque du secteur psychoéducation de l'OCCOPPQ a réuni pendant deux jours 374 psychoéducateurs et 16 étudiants associés.

Trois formations sur le système professionnel et la déontologie, destinées aux candidats à l'admission, se sont tenues au cours de l'année. Ces formations ont eu lieu à Montréal et à Québec. Trente-six personnes y ont assisté.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE, COLLOQUE ET JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE

Activités de formation continue	Séances tenues	Participants
Tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (formation à distance – 20 heures)	N/A	8 c.o. 25 ps.éd.
Déontologie et pratique professionnelle : impacts du nouveau Code (6 heures)	11	133 c.o. 90 ps.éd.
Tenue de dossiers et déontologie (6 heures)	2	15 c.o. 68 ps.éd.
Tenue de dossiers et rédaction de rapports (6 heures)	1	12 c.o. 1 étudiant associé
La rédaction de rapports (3 heures)	2	55 c.o. 2 étudiants associés
Démarrer une pratique privée (6 heures)	1	4 c.o. 18 ps.éd.
Inventaire de préférences professionnelles de Jackson (6 heures)	1	18 c.o.
Fonctionnement cognitif et croissance intellectuelle chez les élèves de 10 à 17 ans (6 heures)	1	8 c.o.
Initiation au coaching pratique (niveau 1 – 6 heures)	3	42 c.o.
Le coaching et son application (niveau 2 – 6 heures)	1	8 c.o. 1 étudiant associé
Accompagner dans les saisons de la transition (12 heures)	1	13 c.o.
Formation de base en psychométrie (21 heures)	1	11 ps.éd. 2 candidats à l'admission 1 étudiant associé
Achenbach (6 heures)	1	20 ps.éd.
Connors (6 heures)	3	73 ps.éd. 2 candidats à l'admission 1 étudiant associé
L'évaluation des enfants à des fins de dérogation scolaire (18 heures)	1	19 ps.éd.
EIHM-IV (6 heures)	2	21 ps.éd.
Inventaire du développement de l'enfant 0-7 ans Brigance (6 heures)	1	9 ps.éd.
Colloque 2007 – Secteur psychoéducation Une profession, des pratiques multiples	1	374 ps.éd. 16 étudiants associés 25 non-membres
Journée de formation continue 2007	1	114 c.o. 86 ps.éd. 3 étudiants associés 9 non-membres
Total	35	430 c.o. 814 ps.éd. 25 étudiants associés 4 candidats à l'admission 34 non-membres

PRIX DE L'ORDRE



M. DENIS PELLETIER, c.o., membre émérite de l'OCCOPPQ, récipiendaire du Prix professionnel 2007 en orientation



Le président de l'Ordre au secteur psychoéducation, MARCEL RENO, ps.éd., remet le Prix professionnel 2007 de l'Ordre au psychoéducateur JEAN GERVAIS



De gauche à droite sur la photo les récipiendaires du Prix scientifique 2007 en orientation : la conseillère d'orientation GUYLAINE MICHAUD, Ph.D., la conseillère d'orientation GINETTE BEAULIEU, le président de l'Ordre au secteur orientation, LAURENT MATTE, c.o., et la conseillère d'orientation PATRICIA DIONNE



Le président de l'Ordre au secteur psychoéducation, MARCEL RENO, ps.éd., remet le Prix scientifique de l'Ordre à la psychoéducatrice PIERRETTE VERLAAN. Est absent sur la photo la colauréate du Prix, M^{me} MICHÈLE DÉRY, psychologue

L'Ordre remet des prix annuellement afin de souligner les réalisations remarquables de conseillers d'orientation, de psychoéducateurs et de chercheurs. Tant pour le secteur orientation que pour le secteur psychoéducation, le jury est composé de deux membres de la profession, d'un représentant du public et d'un professeur d'université.

Le Prix professionnel 2007 en orientation a été décerné à l'auteur du document *Les valeurs entrepreneuriales au service de la formation professionnelle et technique*, M. Denis Pelletier, conseiller d'orientation, membre émérite de l'Ordre. Rédigé à la demande du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'ouvrage s'inscrit dans la reformulation du volet 2 de la mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat de la formation professionnelle et technique, dont le principal objectif consiste à

permettre à l'étudiant d'obtenir « l'assurance que son choix professionnel est bien fondé et que sa professionnalisation va lui permettre d'agir avec compétence et engagement ».

Le Prix scientifique 2007 en orientation a été remis à trois conseillères d'orientation pour leur ouvrage intitulé *Le bilan de compétences, regards croisés entre la théorie et la pratique*. Les auteures sont M^{me} Guylaine Michaud, professeure au Département d'orientation professionnelle de l'Université de Sherbrooke et membre de l'Équipe de recherche sur les transitions et l'apprentissage, ainsi que M^{mes} Patricia Dionne et Ginette Beaulieu qui travaillent au Service de bilan de compétences du Centre d'orientation et de recherche d'emploi de l'Estrie. L'ouvrage présente un modèle québécois et propose une conception du processus de bilan, des concepts-clés ainsi qu'un programme complet d'activités.

Le Prix professionnel 2007 en psychoéducation a été attribué au psychoéducateur Jean Gervais pour son ouvrage *Les trucs de Dominique : programme de développement des habiletés de gestion de l'anxiété et du stress chez les enfants*. Cet outil est une réponse unique à cette problématique, car il n'existe actuellement aucun autre programme francophone validé de prévention primaire des troubles anxieux auprès des enfants de 8 à 12 ans et de leurs familles. Il propose un enseignement des techniques cognitives comportementales au moyen notamment d'histoires écrites par l'auteur et faisant appel à des situations significatives pour les enfants. Les collaborateurs de l'ouvrage sont Stéphan Bouchard, psychologue et professeur à l'UQO, et D^{re} Nadia Gagnier, psychologue.

Le Prix scientifique 2007 en psychoéducation a été décerné à la psychoéducatrice Pierrette Verlaan et à la psychologue Michèle Déry, professeures au Département de psychoéducation de l'Université de Sherbrooke pour leur livre intitulé *Les conduites antisociales des filles : comprendre pour mieux agir*. Les contenus de ce dernier permettent d'enrichir les connaissances en psychoéducation en analysant la

contribution des facteurs biologiques, contextuels et sociaux dans l'expression et les manifestations d'agression des filles. Mentionnons que les auteures ont accepté de céder leurs droits d'auteur afin de constituer une bourse d'études dans le domaine des conduites antisociales des filles.

MEMBRE ÉMÉRITE

L'Ordre a procédé à la nomination d'un membre émérite au secteur psychoéducation. Il s'agit du psychoéducateur Pierre Potvin. Ce statut honorifique est décerné occasionnellement pour reconnaître la contribution d'un membre à l'avancement de sa profession. Cet honneur porte sur l'œuvre entière d'une carrière ainsi que sur une contribution importante. À ce jour, quatre psychoéducateurs ont reçu cette nomination.

Le psychoéducateur Pierre Potvin a travaillé successivement à Boscoville, au Centre de psychoéducation du Québec et à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal, où il a assumé pendant plusieurs années la responsabilité de la formation en psychomotricité. Il s'est fait surtout connaître par sa carrière au Département de psychoéducation de l'UQTR et plus particulièrement pour sa participation au développement de la recherche au sein de cette unité de formation. Son engagement marqué en recherche ne l'a pas empêché de contribuer activement durant toute sa carrière au développement de la conception et de l'identité professionnelle en psychoéducation. Il fait partie de la deuxième vague des bâtisseurs de la profession et son apport au développement de la profession est significatif.



M. PIERRE POTVIN, ps.éd.,
membre émérite de l'OCCOPPQ



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU				
	c.o.	AAP	ps.éd.	Total
Membres inscrits au Tableau le 31 mars 2007	2 250	6	3 057	5 313
Nouvelles inscriptions	146	0	136	282
Réinscriptions	66	0	104	170
Changement 2 ^e catégorie	–	1	0	0
Non-réinscriptions	71	0	104	175
Révocation de permis	0	0	0	0
Démissions	92	0	120	212
Décès	1	0	1	2
Total des membres au 31 mars 2008	2 297	7	3 072	5 376

CLASSES DE COTISATION				
	c.o.	AAP	ps.éd.	Total
Membres actifs	1 966	7	2 701	4 674
Membres non en exercice	133	0	321	454
Membres hors Québec	46	0	29	75
Membres émérites	8	0	3	11
Membres à vie	94	0	0	94
Membres retraités	50	0	18	68
Étudiants associés	156	0	192	348
Total au 31 mars 2008	2 297	7	3 072	5 376

LA COTISATION ANNUELLE EXIGÉE POUR 2007-2008	
Membres réguliers	430,00 \$
Membres recrues, 1 ^{re} année	107,50 \$
Membres recrues, 2 ^e année	215,00 \$
Membres recrues, 3 ^e année	322,50 \$
Membres non en exercice	107,50 \$
Membres hors Québec	107,50 \$
Deuxième permis	50,00 \$

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Région	Femmes			Hommes			Totaux		Total des régions administratives
	c.o.	ps.éd.	Total	c.o.	ps.éd.	Total	c.o.	ps.éd.	
Bas-St-Laurent (1)	36	58	94	20	7	27	56	65	121
Saguenay–Lac-St-Jean (2)	59	56	115	17	9	26	76	65	141
Côte-Nord (9)	20	24	44	8	7	15	28	31	59
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	29	25	54	4	4	8	33	29	62
Capitale nationale (3)	387	122	509	113	34	147	500	156	656
Chaudière-Appalaches (12)	111	54	165	23	7	30	134	61	195
Mauricie (4)	49	157	206	21	37	58	70	194	264
Centre-du-Québec (17)	38	139	177	20	24	44	58	163	221
Estrie (5)	117	210	327	46	57	103	163	267	430
Montréal (6)	236	451	687	81	81	162	317	532	849
Montréal (6)	373	566	939	130	95	225	503	661	1 164
Laval (13)	36	129	165	22	31	53	58	160	218
Lanaudière (14)	55	133	188	11	34	45	66	167	233
Laurentides (15)	60	157	217	31	43	74	91	200	291
Outaouais (7)	57	112	169	18	21	39	75	133	208
Abitibi-Témiscamingue (8)	18	129	147	5	23	28	23	152	175
Nord-du-Québec (10)	4	9	13	0	1	1	4	10	14
Hors Québec	34	26	60	12	3	15	46	29	75

Total	1 719	2 557	4 276	582	518	1 100	2 301	3 075	5 376
--------------	--------------	--------------	--------------	------------	------------	--------------	--------------	--------------	--------------

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Assurances	Montant prévu de la garantie par sinistre	Montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	1 000 000 \$	3 000 000 \$

Note : Le règlement en application du paragraphe D de l'article 93 du *Code des professions* ne prévoit pas de classe de membres.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES MEMBRES SELON LES MILIEUX DE TRAVAIL			
Milieus de travail	c.o.	ps.éd.	Total
Éducation	1 081	1 050	2 131
Primaire	19	506	525
Secondaire	515	329	844
Secondaire-adultes	195	28	223
Centre administratif	39	70	109
Cégep	185	37	222
Cégep éducation des adultes	12	16	28
Université	47	59	106
Université (consultation)	69	5	74
Petite enfance	2	62	64
Emploi	381	39	420
Organisation, développement et employabilité	329	38	367
Emploi-Québec	52	1	53
Centres de réadaptation	40	387	427
Cies assurances	6	0	6
CSST-SAAQ-IVAC	9	13	22
Centres de réadaptation	25	374	399
Centres hospitaliers	21	151	172
Centres jeunesse	6	452	458
CLSC	10	408	418
CHSLD	0	27	27
Organismes communautaires	38	148	186
Fonction publique et associations	85	72	157
Compagnies et entreprises	55	14	69
Cabinets-conseil (à temps plein)	296	87	383
incluant médiation familiale	18		
incluant accréditation à la pratique de la psychothérapie	69	25	
En recherche d'emploi	65	51	116
Retraités	167	29	196
Autres	54	98	152
TOTAL	2 301	3 075	5 376

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

AU 31 MARS 2008

compétence

respect

engagement

équité

intégrité



Ordre
des conseillers
et conseillères
d'orientation



et des
psychoéducateurs et
psychoéducatrices
du Québec

UN ORDRE DEUX PROFESSIONS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION ET DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2008, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Société de participation de comptables agréés

Laval (Québec)

Le 8 mai 2008

ÉTAT DES RÉSULTATS

De l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
Cotisations	1 942 750 \$	1 861 039 \$
Admission	60 139	56 098
Intérêts	64 472	54 276
Publications	53 874	25 886
Activités de formation	213 622	261 225
Subvention – Projet gangs de rue	175 180	–
Ristourne du programme d'assurance responsabilité	31 851	27 608
Divers	14 687	14 146
	<u>2 556 575</u>	<u>2 300 278</u>

CHARGES

Administration (Annexe A)	994 942	937 634
Surveillance (Annexe B)	333 033	343 697
Affaires professionnelles (Annexe C)	411 034	226 971
Formation (Annexe D)	285 450	276 948
Promotion et communication (Annexe E)	265 733	262 491
Activités particulières / plan stratégique (Annexe F)	736	–
	<u>2 290 928</u>	<u>2 047 741</u>
	<u>265 647 \$</u>	<u>252 537 \$</u>

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

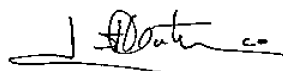
De l'exercice terminé le 31 mars 2008

	AFFECTÉ	NON AFFECTÉ	TOTAL	TOTAL
SOLDE AU DÉBUT	646 855 \$	289 442 \$	936 297 \$	683 760 \$
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(24 632)	290 279	265 647	252 537
Affectation à l'exercice subséquent	100 000	(100 000)	–	–
Affectation au secteur psychoéducation	214 801	(214 801)	–	–
Affectation au secteur orientation	143 200	(143 200)	–	–
Affectation aux immobilisations	121 720	(121 720)	–	–
SOLDE À LA FIN	<u>1 201 944 \$</u>	<u>–</u>	<u>1 201 944 \$</u>	<u>936 297 \$</u>

BILAN
au 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	44 183 \$	161 185 \$
Placements temporaires (note 3)	1 359 901	1 095 434
Débiteurs (note 4)	44 035	5 761
Stocks (note 5)	27 342	35 345
Frais imputables au prochain exercice	51 548	74 796
	<u>1 527 009</u>	<u>1 372 521</u>
PLACEMENT (note 6)	89 186	57 335
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	104 757	39 520
	<u>1 720 952 \$</u>	<u>1 469 376 \$</u>
PASSIF ET ACTIF NET		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	74 647 \$	86 664 \$
Produits perçus d'avance	444 361	446 415
	<u>519 008</u>	<u>533 079</u>
ACTIF NET (note 9)	1 201 944	936 297
	<u>1 720 952 \$</u>	<u>1 469 376 \$</u>
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 12)		

AU NOM DU BUREAU



LAURENT MATTE, C.O.,
président du secteur orientation de
l'OCCOPPQ, président de l'Ordre



MARCEL RENO, ps.éd.,
président du secteur psychoéducation
de l'OCCOPPQ, vice-président de l'Ordre

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	265 647 \$	252 537 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	56 483	28 954
	322 130	281 491
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	(21 094)	(40 087)
	<u>301 036</u>	<u>241 404</u>

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'un placement	(31 851)	(27 608)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(121 720)	(7 891)
	<u>(153 571)</u>	<u>(35 499)</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	147 465	205 905
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 256 619	1 050 714
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>1 404 084 \$</u>	<u>1 256 619 \$</u>
Constitués de :		
Encaisse	44 183 \$	161 185 \$
Placements temporaires	1 359 901	1 095 434
	<u>1 404 084 \$</u>	<u>1 256 619 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2008

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du *Code des professions du Québec*. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation et de psychoéducation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice des deux professions et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, conséquemment exempté de l'impôt.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

STOCKS

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

PLACEMENTS

Les placements temporaires sont des actifs financiers détenus à des fins de transactions et représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la valeur marchande selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Les placements à long terme sont présentés au coût et réduits en cas de perte de valeur durable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer à la dépense les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

		Matériel informatique	
Améliorations locatives	5 ANS	Logiciels	5 ANS
Mobilier et équipement	5 ANS	Autres	3 ANS

CONSTATATION DES PRODUITS

Cotisations des membres

Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Abonnements et autres revenus

Les produits provenant des abonnements et des autres revenus sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2008

3 PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2008	2007
Unités de fonds mutuels		
(valeur du marché de 1 359 901 \$; 1 095 434 \$ en 2007)	1 359 901 \$	1 095 434 \$

4 DÉBITEURS

	2008	2007
Clients et divers	8 799 \$	5 761 \$
Subvention	35 236	–
	44 035 \$	5 761 \$

5 STOCKS

	2008	2007
Papeterie et fournitures de bureau	27 342 \$	35 345 \$

6 PLACEMENT

Le placement est constitué de sommes en dépôt dans le fonds de stabilisation des primes gérées par « La Capitale assurances générales », portant intérêts au taux des obligations du Canada, terme de 5 ans, en date du jour du calcul, soit le 30 septembre et le 31 mars de chaque année, diminué ou majoré de ½ % à 1 % selon le total du fonds.

7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	2008 VALEUR NETTE	2007 VALEUR NETTE
Améliorations locatives	12 568 \$	10 417 \$	2 151 \$	4 665 \$
Mobilier et équipement	119 283	116 177	3 106	5 686
Matériel informatique	300 261	200 761	99 500	29 169
	432 112 \$	327 355 \$	104 757 \$	39 520 \$

8 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2008	2007
Fournisseurs et frais courus	51 354 \$	45 094 \$
Salaires à payer	2 941	–
Taxes à la consommation	20 352	41 570
	74 647 \$	86 664 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2008

9 ACTIF NET

	2008	2007
Immobilisations	104 757 \$	39 520 \$
Affecté au fonds de réserve	500 000	500 000
Affecté au secteur psychoéducation	214 801	–
Affecté au secteur orientation	143 200	–
Affecté au fonds d'assurance responsabilité	89 186	57 335
Affecté à l'exercice subséquent	150 000	50 000
Non affecté	–	289 442
	<u>1 201 944 \$</u>	<u>936 297 \$</u>

Le fonds d'assurance responsabilité provient des ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.

10 VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2008	2007
Débiteurs	(38 274) \$	2 408 \$
Stocks	8 003	11 673
Frais imputables au prochain exercice	23 248	(16 382)
Créditeurs et charges à payer	(12 017)	(35 362)
Produits perçus d'avance	(2 054)	(2 424)
	<u>(21 094) \$</u>	<u>(40 087) \$</u>

11 RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS

Depuis avril 2005, l'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 38 285 \$ et 12 811 \$ (37 798 \$ et 12 023 \$ en 2007) respectivement.

12 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

LOCATION DE BUREAUX

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 31 décembre 2011, pour un montant minimal de 1 193 770 \$. Les loyers minimaux pour les quatre prochains exercices sont les suivants :

2009	122 519 \$	2011	122 519 \$
2010	122 519 \$	2012	91 889 \$

Ce bail comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2008

LOCATION D'UN COPIEUR

L'Ordre a signé un contrat de location pour un copieur-télécopieur pour un montant total de 55 923 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 2 542 \$ échéant en décembre 2010. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2008 est de 25 419 \$. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'établissent comme suit :

2009	10 168 \$	2010	10 168 \$	2011	5 083 \$
------	-----------	------	-----------	------	----------

LOCATION D'UN TIMBREUR ET D'UNE BALANCE POSTALE

L'Ordre a signé un contrat de location pour un timbreur avec compteur et une balance postale pour un montant total de 21 184 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 963 \$ échéant en août 2010. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2008 est de 8 667 \$. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'établissent comme suit :

2009	3 852 \$	2010	3 852 \$	2011	963 \$
------	----------	------	----------	------	--------

13 INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE CRÉDIT

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes débiteurs. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Étant donné que les produits d'intérêts générés par la gestion des excédents temporaires de liquidités ne constituent qu'un revenu accessoire pour l'Ordre, les risques associés à une variation des taux d'intérêts sont minimes.

JUSTE VALEUR

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable des justes valeurs en raison de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des éléments à long terme ne sont pas disponibles au prix d'un effort raisonnable.

14 ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

L'Ordre a entrepris des démarches auprès de l'Office des professions afin d'en arriver à la création de deux ordres distincts pour les conseillers d'orientation et les psychoéducateurs. Advenant la séparation des deux secteurs de l'Ordre, l'actif net sera partagé de la façon suivante : 60 % pour le secteur psychoéducation et 40 % pour le secteur orientation.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

De l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ANNEXE A — ADMINISTRATION		
Salaires	337 722 \$	315 982 \$
Avantages sociaux	64 080	54 715
Frais de représentation et déplacements	35 361	39 123
Frais de perfectionnement	5 059	5 593
Honoraires	106 803	101 999
Loyer et aménagements	150 047	118 567
Taxes et assurances	8 792	22 027
Impression	32 554	43 772
Photocopieur	6 015	4 558
Frais de courrier	55 144	51 972
Télécommunications	15 337	16 238
Entretien et équipement de bureau	293	310
Fournitures de gestion informatisée	17 864	21 300
Frais de programmation	3 832	9 408
Fournitures de bureau	1 182	1 252
Intérêts et frais bancaires	2 842	3 136
Divers	1 955	1 699
Honoraires professionnels	18 558	34 695
Frais du Bureau et du Comité administratif	50 143	37 561
Cotisations à d'autres associations	23 859	23 815
Abonnements et documentation	1 017	958
Amortissement des améliorations locatives	2 514	2 514
Amortissement du matériel informatique	51 389	23 860
Amortissement du mobilier et équipement	2 580	2 580
	994 942 \$	937 634 \$

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

De l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ANNEXE B — SURVEILLANCE		
Admission		
Salaires	39 153 \$	23 689 \$
Avantages sociaux	6 339	4 097
Comités des admissions	71	337
Frais généraux	9 332	8 761
	54 895	36 884
Inspection professionnelle		
Salaires	89 213	91 136
Avantages sociaux	14 190	15 602
Honoraires	53 241	58 578
Frais de représentation et de déplacements	14 844	13 321
Frais généraux	12 634	13 971
	184 122	192 608
Bureau du Syndic et discipline		
Salaires	9 962	8 471
Avantages sociaux	1 568	1 542
Honoraires	58 022	67 927
Frais de représentation et de déplacements	4 525	5 792
Frais généraux	8 541	7 873
Frais légaux	11 398	22 600
	94 016	114 205
	333 033 \$	343 697 \$
ANNEXE C — AFFAIRES PROFESSIONNELLES		
Salaires	179 162 \$	155 601 \$
Avantages sociaux	17 871	25 333
Frais de représentation et de déplacements	7 094	2 557
Projet gangs de rue	172 798	-
Frais généraux	281	742
Activités en région	137	5 350
Frais des comités	22 375	19 450
Maintien du répertoire d'outils	11 316	17 938
	411 034 \$	226 971 \$

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

De l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ANNEXE D – FORMATION		
Salaires	94 611 \$	90 150 \$
Avantages sociaux	15 029	14 921
Frais de déplacements	7 228	4 428
Frais du colloque	99 761	116 153
Formation continue	68 821	51 296
	285 450 \$	276 948 \$
ANNEXE E – PROMOTION ET COMMUNICATION		
Salaires	112 405 \$	105 128 \$
Avantages sociaux	16 755	17 577
Frais de représentation et de déplacements	2 620	2 326
Participation aux salons	5 988	6 959
Promotion et publicité	69 627	67 033
Frais généraux	6 256	3 662
Publications	15 312	18 888
Autres publications	36 770	36 714
Site internet partie membres	-	4 204
	265 733 \$	262 491 \$
ANNEXE F – ACTIVITÉS PARTICULIÈRES / PLAN STRATÉGIQUE		
Projet de séparation	736 \$	-

